

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AE96

présenté par

M. Tetart

ARTICLE 2**RAPPORT**

Après l'alinéa 170, insérer l'alinéa suivant :

« Les échanges humains et les différentes formes d'engagements volontaires et solidaires à l'international ont un rôle particulier et contribuent à donner une dimension humaine et de proximité, essentielle aux dynamiques de développement. Dans ce sens, le Ministère des Affaires étrangères favorise l'engagement des citoyens à l'international à travers, notamment, le dispositif de VSI, qui mobilise près de 2 500 volontaires de SI dans plus d'une centaine de pays sur des périodes de un à deux ans. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le rapport annexé, le volontariat n'est mentionné qu'à travers le dispositif Volontaires de Solidarité Internationale à l'alinéa 170. Ce rappel sur l'existence du dispositif VSI est très restrictif et ne rend pas compte de la réalité de l'importance des engagements des citoyens à l'international.

Il est nécessaire d'aller plus loin et de valoriser la participation des citoyens aux programmes de développement. Pascal Canfin a d'ailleurs lui-même souligné l'importance d'assurer le développement de cette forme d'engagement qu'est le volontariat lors de son discours de clôture de la conférence annuelle du Forum International du Volontariat pour le Développement, le 30 octobre 2013 à Paris.